

Rampillon

Rampillon appartenait autrefois à la Brie champenoise, c'est-à-dire au comté de Champagne, alors que Nangis faisait partie de la Brie française et dépendait donc du royaume de France. La commanderie de Rampillon fut établie par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem aux XIIe et XIIIe siècles. Vanvillé, qui n'était qu'un hameau, était une dépendance de la commanderie. Au XIIIe siècle, le mariage de Jeanne de Navarre - fille d'Henri le Gros - et de Philippe le Bel, fait entrer Rampillon dans le domaine royal. À la mort de Charles VI, la Champagne et la Brie sont envahies par les troupes anglaises. La commanderie templière de Rampillon joue alors le rôle d'un bastion défensif. Les hameaux alentours, dont celui de Vanvillé, sont complètement pillés puis rasés. À sa reconstruction, celui-ci relèvera de l'abbaye de Jouy, avant d'être cédé au seigneur de Nangis.

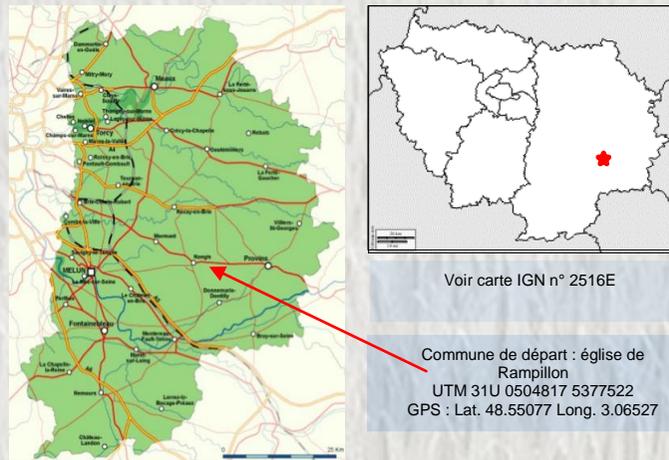
Église Saint-Éliphe

Au début du XIIIe siècle, le village de Rampillon est assez important pour posséder deux églises, avant que les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne construisent l'actuelle, dédiée à saint-Éliphe, d'inspiration gothique. L'église est dotée d'un clocher carré flanqué d'une tour d'escalier et d'une tour ronde défensive. Le portail de l'église est une des merveilles reconnues en Île-de-France et représente le jugement dernier. En dessous des statues des apôtres, sont sculptées des scènes évoquant les travaux saisonniers.

Visite de l'église Saint-Éliphe à Rampillon

Ouverture de 15h à 18h - de Pâques à la Toussaint - Dimanches et jours fériés - Projection audiovisuelle sur l'histoire et l'architecture de l'église. Pour les groupes prendre rendez-vous sur le site : www.eglise-rampillon.com

Une clef est disponible à la mairie, les jours et heures d'ouverture de celle-ci.



Voir carte IGN n° 2516E

Commune de départ : église de Rampillon
UTM 31U 0504817 5377522
GPS : Lat. 48.55077 Long. 3.06527

Accès : Rampillon à 25 km au nord est de Melun par la D 408 et la D 62

Informations pratiques : Tous commerces à Nangis, 4km à l'ouest de Rampillon

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de détritus.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

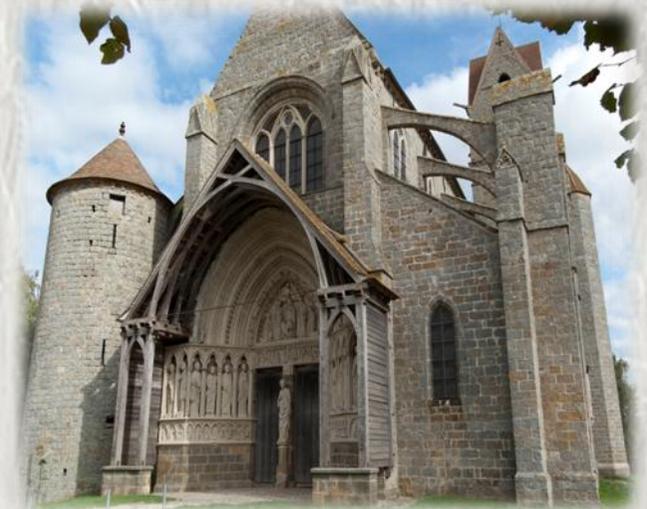
Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77), avec le concours de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Rampillon Sur les traces des Templiers



Église Saint-Éliphe à Rampillon – Photo CCBN ©

Circuit où vous pourrez admirer le portail de l'église Saint-Éliphe de Rampillon, terre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi que Vanvillé, dépendance de la commanderie.



16 km



4 h 00



Jaune



Moyen

Mise à jour - Juin 2018 -

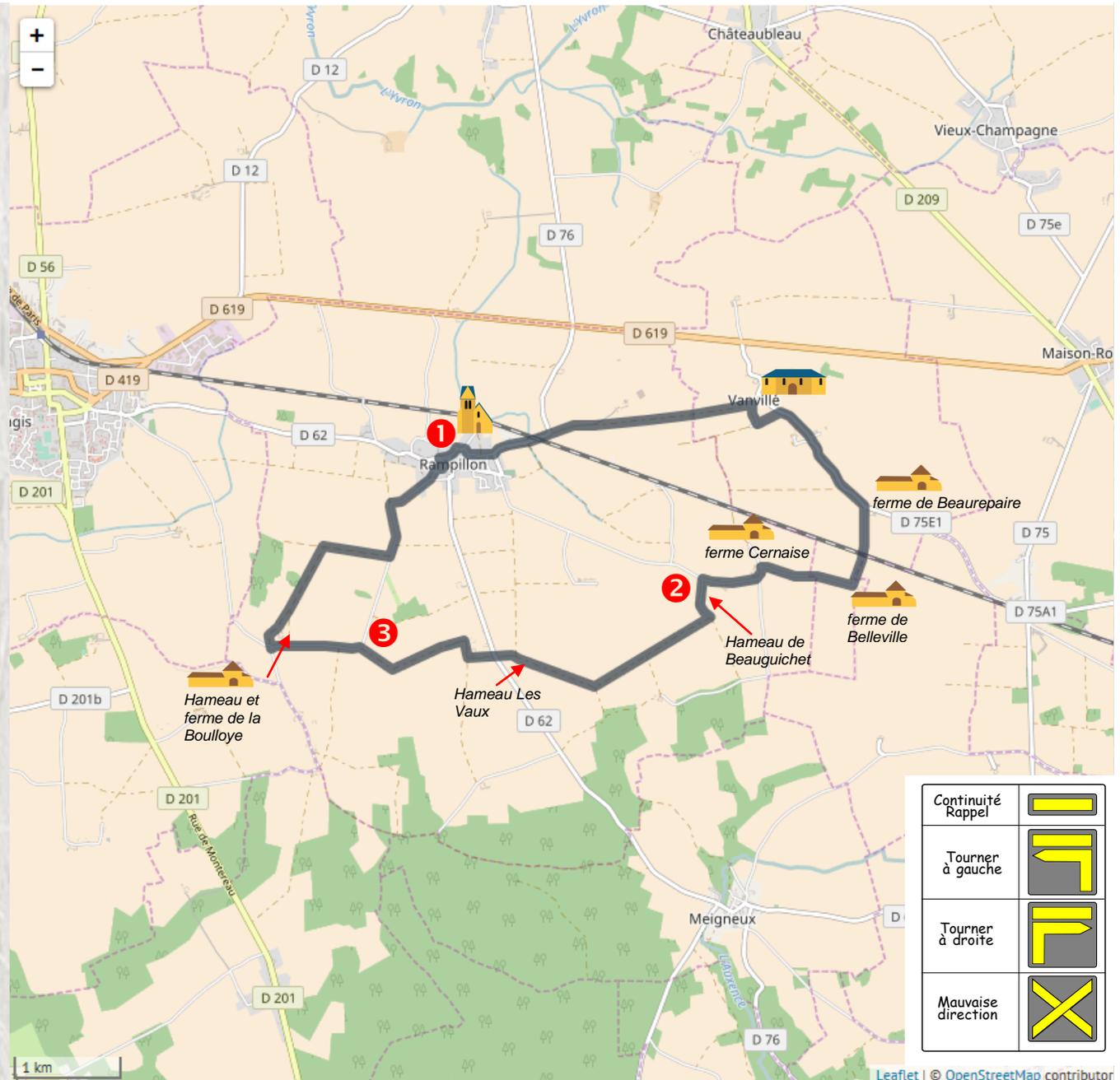
CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 - www.randonnee-77.com -

Sur les traces des Templiers

- 1** Place de l'église de Rampillon. Face à l'église prendre à gauche la rue de l'Orme du Bouin qui descend et la suivre. Au bout du village, prendre à gauche. Traverser la voie ferrée. Au coude, suivre le chemin à droite. Continuer jusqu'à Vanvillé. Dans le château de Vauvillé (ferme du château), suivre la D75E1 vers la droite. A la bifurcation, prendre la route à droite. Elle traverse la voie ferrée (prudence !) et conduit à la ferme de Belleville. Continuer la route à droite pour rejoindre Cernuise. Faire un gauche droite pour atteindre le hameau de Beauguichet.
- 2** Dans le hameau de Beauguichet, Dans le hameau, bifurquer à gauche puis dans le chemin à droite après les dernières maisons. Après 1 300 m, ce chemin fait un coude puis atteint la D62. La traverser (avec prudence !) pour contourner le hameau des Vaux par une route qui tourne à gauche puis à droite et devient chemin. A la fourche, poursuivre vers la droite
- 3** À l'intersection, emprunter la route sur la gauche. Traverser le hameau de La Boulloye. à sa sortie, tourner à droite pour prendre le chemin. Au bout prendre à droite jusqu'à la route. La suivre La suivre à gauche pour arriver à l'entrée de Rampillon. Laisser 2 routes à droite et emprunter la sente à droite pour retrouver l'église.



Rampillon – Photot CCBN ©



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".